

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 29
en exercice : 29
ayant pris part à la délibération : 28
Date de convocation : 16 mars 2017
Date d'affichage : 21 mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2017

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents: PLUMARD Christian - VERONA Claude - LEFORT Martine - WEGRZYNOWSKI Jean-Claude - BERNIER Jean-Paul - COURTINE Élisabeth - BUIS Alain - TAILLEFER Evelyne - MUNOS Antoine - LACOMBE Jacqueline - DELVERT Pierre - PIOCELLE Philippe - COMTE Gilbert - HILAIRE Sylvie - GUEYE Marie-Paule - LATAIX Pascal - PICARD Sabine - WELSCH Stéphane - BIZE Sandrine - DINAL Ronald - CHAPOTELLE Michaël - GABILLOT Philippe - DERE Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir :

SOUKHAVONG Phanvilay	ayant donné pouvoir à GUEYE Marie-Paule
DOUNIAUX Marie-Claude	ayant donné pouvoir à VOURIOT Sinclair
BOUVARD-CARCA Catherine	ayant donné pouvoir à CHAPOTELLE Michaël
BAUDOUX Violette	ayant donné pouvoir à DERE Philippe

Absents : MARTIN Ketchinda

Secrétaire de séance : PICARD Sabine

ORDRE DU JOUR

- 2017 – 028 Subventions aux associations 2017
- 2017 – 029 Vote des taux d'imposition 2017
- 2017 – 030 Approbation du compte de gestion 2016 - ville
- 2017 – 031 Compte administratif 2016 - ville
- 2017 – 032 Affectation des résultats de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017
- 2017 – 033 Vote du Budget Primitif 2017
- 2017 – 034 Vote des APCP
- 2017 – 035 Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 2017 – 036 Effacements de dettes
- 2017 – 037 Programme d'actions de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement (CID)

DECISIONS QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance à 20h31

Monsieur la Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame PICARD Sabine se propose comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

2017 – 028 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le montant des subventions accordées aux associations de la commune pour l'exercice 2017. Il est proposé au conseil municipal les montants inscrits au tableau ci-dessous :

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Après délibération, le conseil municipal à **l'unanimité**,
ACCORDE pour :

CCAS	30 000,00 €
ACTIV'ET VOUS	20 000,00 €
AMITIE CULTURE DECOUVERTE	500,00 €

Après délibération, le conseil municipal à **la majorité**,
ACCORDE pour :

APAPH	250,00 €
-------	----------

Pour : 27
Abstention : 1 (COURTINE)

ART ET RECREATION	1 000,00 €
-------------------	------------

Pour : 27
Abstention : 1 (MUNOS)

Après délibération, le conseil municipal à **l'unanimité**,
ACCORDE pour :

ATDL	500,00 €
COTE COUR COTE JARDIN	1 500,00 €
FNACA	500,00 €
GONDOIRE CHORALE	1 000,00 €
INSTITUT DU FLEUVE	350,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	400,00 €

Après délibération, le conseil municipal à **la majorité**,
ACCORDE pour :

JUMELAGES THEOBALDIENS	1 500,00 €
------------------------	------------

Pour : 27
Abstention : 1 (PICARD)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,
ACCORDE pour :

LES P'TITS THEOBALDIENS	700,00 €
LES VOYAGEURS THEOBALDIENS	1 500,00 €
PAS A PAS AVEC SACHA	700,00 €
THEO JAZZ BAND	500,00 €
UDIAC	100,00 €
ASSOC SPORT LYCEE EMILY BRONTE	500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE UNSS	1 000,00 €
COLLEGE LEONARD DE VINCI FONCT	5 000,00 €
COLLEGE LEONARD DE VINCI VOYAGES	6 000,00 €
FCPE MARIE CURIE	100,00 €
FSE COLLEGE ST THIBAUT	1 000,00 €
LYCEE EMILY BRONTE FSE	1 000,00 €
UNAape EMILY BRONTE	50,00 €
UNAape GS MC PV COLLEGE	680,00 €
AJC HIP POP	300,00 €
AMSTV	700,00 €
ARCHERS DE ST THIBAUT	1 200,00 €
ASSOC PETANQUE STV	300,00 €
ASSOCIATION CLUB KA TEAM BOXE	700,00 €
GEST-ESCALADE	1 500,00 €
KRAV MAGA	1 500,00 €
KUNG FU	700,00 €

Après délibération, le conseil municipal à la majorité,
ACCORDE pour :

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	250,00 €
-----------------------------------	----------

Pour : 27

Abstention : 1 (PLUMARD)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,
ACCORDE pour :

OMNISPORTS AOST	16 000,00 €
SAINT THIBAUT PING PONG	300,00 €
ST THIBAUT FOOTBALL CLUB	16 000,00 €
STREET WORKOUT	400,00 €
THEO BASKET	2 000,00 €
VIET VO DAO	700,00 €
AEROBIC BUSSY	100,00 €
LSM NATATION LAGNY	100,00 €
RUGBY AS LAGNY	500,00 €

TOTAL	119 580,00 €
--------------	---------------------

2017 – 029 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de contributions directes pour l'année 2017, comme suit :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
TAUX 2015	9,75%	26,95%	71,84 %
TAUX 2016	9,75%	26,95%	71,84 %
TAUX 2017	9,75%	26,95%	71,84 %

Après délibération, le conseil municipal à **l'unanimité**,

FIXE les taux de contributions directes pour l'année 2017 comme au tableau ci-dessus.

2017 – 030 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – VILLE

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal à **la majorité**,

APPROUVE le compte de gestion 2016 –ville tel qu'annexé.

Pour : 25

Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

2017 – 031 COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – VILLE

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Maire.

Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	9 834 675,22	3 298 753,01	13 133 428,23
Recettes de l'exercice	9 855 245,16	2 928 147,37	12 783 392,53
Résultat de l'exercice	20 569,94	-370 605,64	-350 035,70
Résultat antérieur reporté	82 695,60	119 679,04	202 374,64
Résultat de clôture avant restes à réaliser	103 265,54	-250 926,60	-147 661,06
Restes à réaliser Dépenses			0,00
Restes à réaliser Recettes			0,00
Solde des restes à réaliser		0,00	0,00
Résultat de clôture yc restes à réaliser	103 265,54	-250 926,60	-147 661,06

Après délibération, le conseil municipal à **la majorité**,

APPROUVE le compte administratif 2016 – ville comme défini dans le tableau ci-dessus.

Pour : 23

Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

2017 – 032 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016 SUR L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

Lorsque le résultat de la section d'exploitation est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- le solde disponible peut être inscrit : soit en section d'exploitation, soit en section d'investissement.

L'exercice 2016 clôture en excédent de **103 265,54 €** en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que la section d'investissement est déficitaire.

Le résultat d'investissement 2016 étant déficitaire de **250 926,60 €**,

Monsieur le Maire propose d'affecter en section d'investissement les résultats comme suit :

Article : 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : **€ 103 265,54**

Article 001 solde d'exécution d'investissement négatif reporté : **€ 250 926,60**

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à **la majorité** :

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement capitalisé de **€ 103 265,54** à l'article 1068

DECIDE d'affecter le solde d'exécution d'investissement négatif reporté de **€ 250 926,60** à l'article 001

Pour : 25

Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

2017 – 033 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Présentation du Budget Primitif 2017 – Ville, qui s'établit de la manière suivante :

✚ le budget primitif 2017- ville s'équilibre en section de fonctionnement à **9 339 550,00 €**

Le montant total d'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à **566 532,00 €** (= dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir)

✚ les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'élèvent à **1 466 891,00 €**

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **à la majorité** votent :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de Fonctionnement		
Opérations réelles		
Chap	libellé	Vote du conseil municipal
011	Charges à caractère général	3 086 351,00 €

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

012	Charges de personnel	4 824 360,00 €
-----	----------------------	----------------

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

014	Atténuation de produit	153 154,00 €
-----	------------------------	--------------

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

65	Charges de gestion courante	412 033,00 €
----	-----------------------------	--------------

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

66	Charges financières	292 000,00 €
----	---------------------	--------------

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

67	Charges exceptionnelles	5 120,00 €
----	-------------------------	------------

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

042	Opération d'ordre entre section	566 532,00 €
-----	---------------------------------	--------------

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

Recettes de Fonctionnement		
Opérations réelles		
Chap	libellé	Vote du conseil municipal
013	Atténuation de charges	65 000,00 €

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

70	Produits des services	671 600,00
----	-----------------------	------------

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

73	Impôts et taxes	7 856 835 ,00 €
----	-----------------	-----------------

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

74	Dotations et subventions	667 328,00 €
----	--------------------------	--------------

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

75	Autres produits. de gestion courante	21 700,00 €
----	--------------------------------------	-------------

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

76	Produits financiers	8 477,00 €
----	---------------------	------------

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

77	Produits exceptionnels	8 610,00 €
----	------------------------	------------

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

042	Opérations d'ordre entre section	40 000,00 €
-----	----------------------------------	-------------

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles de dépenses		
CHAPITRES	LIBELLES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
040	Opérations d'ordre entre section	40 000,00 €

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

16	Remboursement d'emprunts	466 582,00 €
----	--------------------------	--------------

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Opérations réelles de dépenses		
CHAPITRES	LIBELLES	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
10	Dotations fonds divers Réserves	210 374,46 €

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	103 265,54 €
------	---------------------------------------	--------------

Pour : 25
 Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

13	Subventions d'investissement	73 719,00 €
----	------------------------------	-------------

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

024	Produits des cessions	513 000,00 €
-----	-----------------------	--------------

Pour : 25
 Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

040	Opération d'ordre entre section	566 532,00 €
-----	---------------------------------	--------------

Pour : 25
 Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité votent :

Détail de l'opération N° : 400
Libellé : Mairie

Art. (3)	Libellé (3)	Restes à réaliser (4)	Propositions nouvelles du Maire
1 - DEPENSES		A	40 980,00 B
20	Immobilisations incorporelles		34 980,00
21	Immobilisations corporelles		6 000,00
23	Immobilisations en cours		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser (4)	Recettes l'exercice de
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		
16	Emprunts et dettes assimilées (6)		
Résultat Excédent si positif de financement si négatif	=	(C+D)-(A+B) Besoin	- 40 980,00

Pour : 25
Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

Détail de l'opération N° : 401
Libellé : GS Edouard Thomas

Art. (3)	Libellé (3)	Restes à réaliser (4)	Propositions nouvelles du Maire
1 - DEPENSES		A	16 362,00 B
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		16 362,00
23	Immobilisations en cours		

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser (4)	Recettes l'exercice de
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	Subventions d'investissement (sauf 138)		
1323	Subv. equi.n/trans.depart		
16	Emprunts et dettes assimilées (6)		

Résultat Excédent si Besoin de financement si négatif	=	(C+D)-(A+B) positif	- 16 362,00
-------------------------------------------------------------	---	------------------------	-------------

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 403
LIBELLÉ : GS PIERRE VILLETTE

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	B 99 912,40
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		99 912,40
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES L'EXERCICE DE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		
RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF = SI (C+D)-(A+B) POSITIF			-99 912,40

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 405
LIBELLÉ : CENTRE CULTUREL MARC BRINON

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	B 6 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES L'EXERCICE DE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		
RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF = SI (C+D)-(A+B) POSITIF			-6 000,00

Pour : 25
Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 413
LIBELLÉ : GYMNASE

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	B 26 800,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		26 800,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	=	(C+D)-(A+B)	POSITIF	-26 800,00
----------------------------------------------------	---	-------------	---------	------------

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 415

LIBELLÉ : CAFE

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	B 42 500,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		42 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	=	(C+D)-(A+B)	POSITIF	-42 500,00
----------------------------------------------------	---	-------------	---------	------------

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 417
LIBELLÉ : CTAM

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	18 700,00 B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		18 700,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	=	(C+D)-(A+B)	POSITIF	-18 700,00
----------------------------------------------------	---	-------------	---------	------------

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 422
LIBELLÉ : ECOLE ELEMENTAIRE PIERRE VILLETTE

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	3 857,00 B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 857,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	=	(C+D)-(A+B)	POSITIF	-3 857,00
----------------------------------------------------	---	-------------	---------	-----------

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 423

LIBELLÉ :

ECOLE
MATERNELLE
PIERRE VILLETTE

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	400,00 B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		400,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	=	(C+D)-(A+B)	-400,00
	SI	POSITIF	

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 424
LIBELLÉ : ECOLE ELEMENTAIRE
EDOUARD THOMAS

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	1 218,00 B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 218,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	=	(C+D)-(A+B)	-1 218,00
	SI	POSITIF	

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 425
LIBELLÉ : ECOLE MATERNELLE
EDOUARD THOMAS

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES À RÉALISER (4)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	780,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		780,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES À RÉALISER (4)	RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTÉES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	=	(C+D)-(A+B)	-780,00
	SI	POSITIF	

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 426
LIBELLÉ : ECOLE ELEMENTAIRE
MARIE CURIE

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES À RÉALISER (4)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	1 085,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 085,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES À RÉALISER (4)	RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTÉES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	=	(C+D)-(A+B)	-1 085,00
	SI	POSITIF	

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 427
LIBELLÉ : ECOLE MATERNELLE
MARIE CURIE

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	B 4 708,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 708,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	= SI	(C+D)-(A+B) POSITIF	-4 708,00
----------------------------------------------------	------	---------------------	-----------

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 501
LIBELLÉ : ECLAIRAGE PUBLIC

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	B 14 300,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 300,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	= SI	(C+D)-(A+B) POSITIF	-14 300,00
----------------------------------------------------	------	---------------------	------------

Pour : 25
Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 503

LIBELLÉ : VOIRIE

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	B 164 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		164 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		
RÉSULTAT EXCÉDENT = SI (C+D)-(A+B) POSITIF BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF			-164 000,00

Pour : 25

Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 601

LIBELLÉ : CIMETIÈRE

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	B 14 328,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		14 328,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT = SI (C+D)-(A+B) POSITIF BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF			-14 328,00
--------------------------------------------------------------------------------	--	--	------------

Pour : 25

Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à la majorité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 604
LIBELLÉ : ESPACES VERTS

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES À RÉALISER (4)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	3 750,00 B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 750,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES À RÉALISER (4)	RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTÉES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	= SI	(C+D)-(A+B) POSITIF	-3 750,00
----------------------------------------------------	---------	------------------------	-----------

Pour : 25

Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 608
LIBELLÉ : ESPACE DE VIE SOCIALE

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES À RÉALISER (4)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	6 100,00 B
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 100,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES À RÉALISER (4)	RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTÉES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		

RÉSULTAT EXCÉDENT BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF	= SI	(C+D)-(A+B) POSITIF	-6 100,00
----------------------------------------------------	---------	------------------------	-----------

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, votent :

DÉTAIL DE L'OPÉRATION N° : 609
LIBELLÉ : TENNIS

ART. (3)	LIBELLÉ (3)	RESTES RÉALISER (4)	À PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE
1 - DEPENSES		A	B 10 885,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 885,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		

RECETTES (RÉPARTITION) (POUR INFORMATION)		RESTES RÉALISER (4)	À RECETTES DE L'EXERCICE
2 - TOTAL DES RECETTES AFFECTEES		C	D
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (6)		
RÉSULTAT = (C+D)-(A+B) EXCÉDENT SI POSITIF BESOIN DE FINANCEMENT SI NÉGATIF			-10 885,00

2017 – 034 VOTE DES APCP

Monsieur le Maire explique qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire. Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).

Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Monsieur le Maire explique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir pour 2017 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

- Vidéosurveillance
- Enfouissement de l'éclairage public.

Opération	Libellé	Dépenses			Total CP
		AP 2017	CP 2017	CP 2018	
613	Vidéosurveillance	225 324,00	101 660,00	123 664,00	225 324,00
614	Enfouissement réseau EP - Sente Verte	523 205,00	131 057,00	392 148,00	523 205,00
	Total	748 529,00	232 717,00	515 812,00	748 529,00

Le plan de financement prévisionnel de ces deux autorisations de programme est le suivant :

Opération	Libellé	AP 2017	Subvention	Autofinancement = coût net à charge de la commune
613	Vidéosurveillance	225 324,00	73 719,00	151 605,00
614	Enfouissement réseau EP - Sente Verte	523 205,00		523 205,00
	Total	748 529,00	73 719,00	674 810,00

Les dépenses seront financées par le FCTVA et l'autofinancement.

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

Il convient au Conseil Municipal d'ouvrir pour l'année 2017, les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) telles qu'indiquées ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité**,

DECIDE d'ouvrir pour l'année 2017, les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) telles qu'indiquées ci-dessus pour l'opération 613.

Pour : 25

Contre : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

DECIDE d'ouvrir pour l'année 2017, les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) telles qu'indiquées ci-dessus pour l'opération 614.

2017 – 035 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Conformément à l'article L. 2221-5-1 et notamment la délégation n°20 ;

Vu l'article 44 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui a notamment élargi le champ de délégation aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

Vu la circulaire du 22 février 1989 qui précise que l'exécutif local à la charge de toutes les opérations de gestion de ligne de trésorerie, telles que la décision de mobiliser effectivement la ligne de trésorerie, celle de rembourser les fonds tirés, et d'effectuer des tirages infra-annuels.

Monsieur le Maire précise qu'à l'ouverture de la ligne de trésorerie, une délibération est nécessaire acceptant les clauses du projet de contrat et autorisant l'ordonnateur à le signer.

Après délibération, le Conseil Municipal à la **majorité**,

ACCEPTE les clauses du projet de contrat.

AUTORISE l'ordonnateur à le signer.

Pour : 25

Abstention : 3 (DERE – BAUDOUX – GABILLOT)

2017 – 036 EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Maire explique que Madame la Trésorière Principale de Bussy Saint Georges a transmis 3 états pour constater des demandes d'effacements de dettes. En effet, « la décision du tribunal s'impose aux créanciers et entraîne une extinction de dettes ».

En conséquence, la commune est dans l'obligation d'émettre un mandat pour constater l'effacement des dettes.

Il convient donc au conseil municipal d'entériner celles-ci en émettant un mandat au compte 6542 d'une valeur de 1146,18 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

ENTERINE l'effacement de dettes

DEMANDE qu'un mandant soit émis au compte 6542 d'une valeur de 1146,18 €.

2017 – 037 PROGRAMME D' ACTIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES DANS LE CADRE DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (CID)

Monsieur le Maire explique que par délibération du 6 mars 2017 la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) a décidé de se porter candidate auprès du Département pour l'élaboration d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID), qui bénéficie d'une enveloppe totale de 4 265 901 €.

La commune de Saint Thibault des Vignes a élaboré son programme d'actions en concertation avec la CAMG.

Le programme d'actions de la commune de Saint Thibault des Vignes se compose de 1 action (proposées soit sous forme de tableau, soit détaillées ci-dessous - Le montant de la subvention demandée pour l'action doit apparaître)

La commune de Saint Thibault des Vignes est maître d'ouvrage de l'ensemble de ces actions, et à ce titre, sera signataire du contrat cadre comme l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions inscrites dans le programme d'action du CID.

Chaque action fera l'objet d'une convention de réalisation signée entre le maître d'ouvrage et le Département.

Il convient au conseil municipal de :

- Valider le programme d'actions proposé par la commune dans le tableau ci-dessous.
- Valider le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation pour les actions dont la commune est maître d'ouvrage.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Intitulé du projet	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention demandée	%
Construction d'un terrain de football synthétique	2017	1 200 000,00 €	127 982 €	11%

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité**,

VALIDE le programme d'actions proposé par la commune dans le tableau ci-dessous.

VALIDE le principe de signature du contrat cadre et d'une convention de réalisation pour les actions dont la commune est maître d'ouvrage.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Pour : 25
Abstention : 3 (DERE –BAUDOUX – GABILLOT)

DECISIONS

Décision n°2017/014 du 9 janvier 2017

Contrat avec Mme ESTEVES Christiane, association « Désir d'Haïti » pour une location de salle

Décision n°2017/019 du 12 janvier 2017

Contrat avec Marne et Gondoire, pour une location de salle pour un concert des élèves

Décision n°2017/032 du 24 janvier 2017

Contrat avec M LESIMPLE Christian, ASL LAKEWOOD 1, pour une location de salle

Décision n°2017/033 du 31 janvier 2017

Contrat avec M RICHEZ Alain, association Amalg'arts pour une location de salle

QUESTIONS DIVERSES

La séance est close à **22H06**

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Fait les jour, mois et an que dessus

et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Thibault-des-Vignes, le 27 mars 2017

Le Maire,
Sinclair VOURIOT
Conseiller Départemental